

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LYONS ANDELLE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à 18h30 à Charleval, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ROMET, en séance publique.

Nombre de délégués	<u>Etaient présents :</u>	
En exercice : 48	Amfreville les Champs	M. Cordier,
	Bacqueville	M. Collette,
	Beauficel-en-Lyons	
	Bosquentin	Mme Fouquet,
	Bourg Beaudouin	M. Halot,
Présents : 38	Charleval	Mme Héquet, MM. Emo, Calais,
Votants : 46	Douville/Andelle	M. Cramer,
	Fleury-la-Forêt	M. Godebout,
	Fleury sur Andelle	MM. Gavelle, Vieillard.R,
	Flipou	M. Bréant,
	Houville-en-Vexin	M. Lebreton,
	Le Tronquay	
Date de convocation :	Les Hogues	Mme Bachelet,
Le : 16 juin 2023	Letteguives	
	Lilly	Mme Lancien,
	Lisors	M. Herbin,
	Lorleau	
	Lyons-la-Forêt	
	Ménesqueville	M. Cahagne,
	Perriers/Andelle	Mme Dupart, MM. Defrance, Duval, Mutel,
	Perruel	M. Quéné,
	Pont Saint Pierre	Mme Lavigne, M. Hébert,
	Radepont	M. Saquet,
	Renneville	M. Vieillard G.,
	Romilly/Andelle	Mmes Biville, Le Tourneur, Jullien, MM. Chivot, Romet,
		Dulondel, Vieux,
	Rosay-sur-Lieure	M. Béharel,
	Touffreville	Mme Malhaire,
	Val d'Orger	M. Blavette,
	Vandrimare	M. Dechoz,
	Vascoeuil	M. Moëns.

Étaient excusés : M. Bonneau, Mme Jourdan.

Pouvoirs : M. Baldari à M. Halot, M. Bézirard à Mme Bachelet, Mme Dalissier à M. Calais, Mme Grégoire à M. Romet, Mme Grouchy à Mme Lancien, Mme Marteau à M. Cahagne, M. Pillet à M. Godebout, M. Ziéliniski à M. Gavelle.

Patrimoines et grands projets : Marché de travaux « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle » : autorisation de signature de l'avenant n°3 - lot n° 12 – VRD – Espaces verts

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°115/2020 du conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 autorisant le Président à lancer et à signer le marché de construction d'une brigade de gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle ;

Vu la décision du Président n°2021-20 en date du 28 mai 2021 relative à la signature du marché construction d'une brigade de gendarmerie et ses logements sur la commune de Fleury-sur-Andelle ;

Vu la délibération n°31/2022 du conseil communautaire en date du 3 mars 2022 autorisant le Président à signer l'avenant n°1 – lot 12 concernant le marché de travaux « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle » ;

Vu la délibération n°62/2023 du conseil communautaire en date du 16 mars 2023 autorisant le Président à signer l'avenant n°2 – lot 12 concernant le marché de travaux « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle » ;

Vu l'avis favorable des membres de la commission patrimoine et grands projets en date du 5 juin 2023 ;

Vu les demandes de modifications ;

Le présent avenant a pour objet de modifier et de compléter les prestations confiées à l'entreprise ATURA TP au titre de son marché. Les autres clauses du marché restent inchangées.

Montant initial du marché : 449 829,20 € HT ;

Avenants au marché conclus précédemment :

Avenant n°1 : 24 689,40 € HT ;

Avenant n°2 : 9 250,10 € HT ;

Montant du marché suite aux précédents avenants - lot n°12 : 483 768.70 € HT ;

Avenant n°3 : 36 674.30 € HT ;

Montant du marché après avenants : 520 443.00 € HT.

Le conseil, après entendu et délibéré à l'unanimité,

- autorise le Président à signer l'avenant n°3 – lot 12 concernant le marché de travaux « construction d'une gendarmerie et de douze logements à Fleury-sur-Andelle », tel qu'annexé à la présente délibération.

Le registre dûment signé les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Le Président,
Rue Martin Liesse
27380 CHARLEVAL
Jean-Luc ROMET



Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Lyons Andelle.

La Communauté de communes dispose d'un délai de deux mois pour répondre à un recours gracieux. Le silence gardé pendant deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois.

AVENANT N° 3

A - Identification du pouvoir adjudicateur

Communauté de communes Lyons Andelle
ZA la Vente Cartier
Rue Martin Liesse
BP 20
27380 CHARLEVAL

Représenté par : Monsieur le Président

B - Identification du titulaire du marché

ATURA TP
Route du Manoir
27460 ALIZAY
Courriel : aturatp@lhotellier.fr
Tél. : 02.32.98.95.90
SIRET : 38181855800086

Représenté par : Madame, Monsieur le Directeur

C - Objet du marché

Travaux de construction d'une gendarmerie et de logements à Fleury Sur Andelle/ Lot n° 12 : VRD - Espaces verts

Référence du marché : 18188-TRX12
Date de la notification : 04/06/2021

Montant initial du marché
- Taux de TVA : 20,0 %
- Montant HT : 449 829,20 €
- Montant TTC : 539 795,04 €

D - Avenants précédents

Avenants au marché conclus précédemment :

N°	Type	Montant HT
1	Augmentation de montant	24 689,40 €
2	Augmentation de montant	9 250,10 €

E - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Montant du marché avant avenant :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 483 768,70 €
- Montant TTC : 580 522,44 €

Montant de l'avenant :
- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 36 674,30 €

- Montant TTC : 44 009,16 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 16.00 %

Nouveau montant du marché :

- Taux de la TVA : 20,0 %
- Montant HT : 520 443,00 €
- Montant TTC : 624 531,60 €

La répartition du montant de l'avenant est la suivante :

Prestation principale - Travaux de construction d'une gendarmerie et de logements à Fleury Sur Andelle

Le présent avenant a pour objet de modifier et de compléter les prestations confiées à la société ATURA TP au titre de son marché 18188-TRX12.

Ces prestations venant en modification du marché de base sont :

- DEVIS N° 4223010804 + 4.296,80 € HT

FTM 21 - La mise en œuvre de murets de soutènement en rondins de bois consécutif aux modifications des altimétries des logements comme localisés au travers du plan ci-joint.

- DEVIS N° 4223050919 + 32.377.50 € HT

FTM 6.7- Modification des clôtures de la zone famille, initialement prévues en treillis soudé et remplacées par des clôtures en plaque de béton d'une hauteur hors sol de 2.20 m y compris herse défensive en tête.

Le mois zéro retenu pour les révisions de prix du présent avenant est le mois de Mai 2023.
Les autres clauses du marché initial restent inchangées.

F - Signature du titulaire du marché

A
Le 26 mai 2023

Signature du titulaire


ATURA TP
Etablissement de L'hotelier TP
ZI. Les Genétais - Route du Manoir
27460 ALIZAY

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A
Le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur
Monsieur le Président

H - Notification de l'avenant au titulaire du marché

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A
Le

Signature